

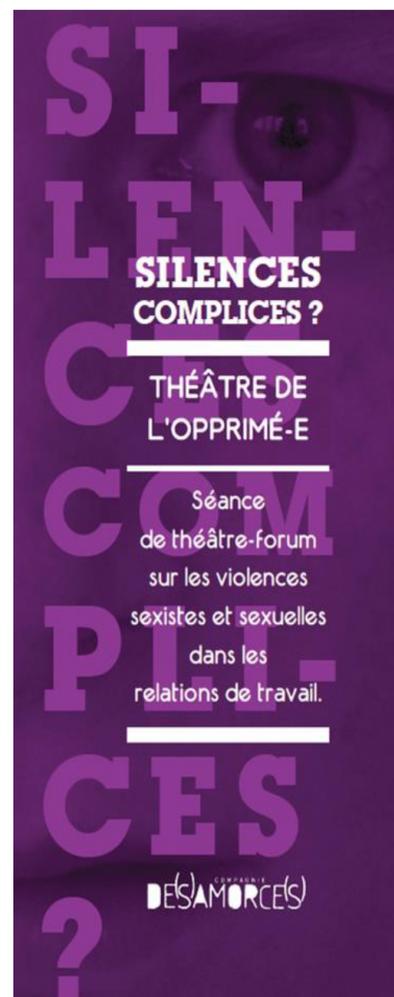
FORMATION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

La première véritable action de formation, en présentiel contre les violences sexistes et sexuelles s'est tenue le 23 avril 2024 à Angers.

Ce sont environ 120 participants qui ont pu la suivre, dans un format inédit pour notre direction, sous forme de théâtre forum intitulé « silences complices ? » ; une création du théâtre de l'opprimé sur le harcèlement sexiste et sexuel dans les relations de travail, en synergie avec l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT) que Solidaires et d'autres OS ont souhaité rendre obligatoire.

La fonction publique se doit d'être exemplaire en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Signé le 30 novembre 2018 par sept organisations syndicales représentatives et par l'ensemble des représentants des employeurs publics, l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, oblige les employeurs publics à mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes. La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 vient ancrer dans le droit cette obligation.

Cet axe nouveau de sensibilisation à ces questions, a été réaffirmé par la nouvelle directrice générale dans un message daté du 15 avril 2024, sur Ulysse :



15 avril 2024 - Actualité générale

Lutte contre le harcèlement et les discriminations : la DGFIP se mobilise

Comme la plupart des structures professionnelles, la DGFIP connaît des situations de harcèlement moral, de comportements inappropriés à caractère sexuel ou sexiste et de discrimination. Consciente de l'importance de ce sujet au sein de nos collectifs de travail et soucieuse d'en mesurer l'impact, la Directrice générale a lancé un recensement exhaustif de situations ayant fait l'objet d'un signalement.

Nous recensons d'ores et déjà des cas de sanctions disciplinaires sur ces questions, dans notre direction. Or, la sanction disciplinaire ne peut s'envisager, s'agissant de ces sujets sensibles, que si les agents sont informés du cadre. Au-delà, les victimes qui s'y trouvent confrontées, sont saisies de ce qu'on appelle la "sidération". Nous devons collectivement nous donner les clés de compréhension pour agir, identifier et défendre les victimes. Les personnes qui s'y trouvent confrontées sont souvent surprises de ce qui leur arrive. Il leur faut des clés pour comprendre et se défendre.

Cette formation a été pensée et conçue pour permettre de répondre de manière interactive et sensible à la problématique des violences sexistes et sexuelles au travail.

Des scénettes, toutes issues des archives juridiques, étaient présentées par les comédiens professionnels aux agentes et agents. Ensuite, celles et ceux qui le souhaitaient, pouvaient réagir et proposer d'intervenir dans le jeu de théâtre.

En prenant la place de la victime, ces différentes personnes, toujours sur la base du volontariat, ont proposé leur point de vue, leurs observations et ont donné matière à des réflexions collectives. Nos préjugés individuels ou collectifs en ont pris pour leur grade. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise victime, pas plus qu'il n'y a de monstre facilement détectable. Pas d'étiquette ni d'identification aisée. Mais toutes et tous, nous sommes concerné·es et nous pouvons être victimes, témoins et même, plus surprenant, armés de bonne volonté, oppresseurs. Qu'est-ce qu'un oppresseur ? une personne qui, de tout son bon sens, réprime, en minimisant les faits, la parole des victimes, fait taire et donc favorise la loi du silence ... Quand on ne parle pas de ces choses-là, ... on leur ouvre le boulevard du silence...

Rappelons ici que ces scènes jouées le sont dans une ambiance bon enfant, mais que la réalité est bien plus dure, on ne peut pas figer la scène et il n'y a pas de retour en arrière possible.



L'après-midi, des notions juridiques ont été présentées pour expliquer la gradation des actes, la notion de consentement, la protection fonctionnelle...

Selon les statistiques, ce qui a beaucoup surpris les participants, sur les 120 présents à cette session, 24 femmes ont été, sont ou seront victimes d'agissements sexistes au travail.

Même si les mentalités évoluent, aujourd'hui encore, on entend trop souvent, de la part d'hommes et de femmes, qu'il y a aussi des hommes qui se font harceler, que des femmes sont elles-mêmes harceleuses ou diffamatrices...

Les chiffres sont pourtant têtus, les exceptions mises en avant ne constituent qu'1% des cas et ne sauraient camoufler l'écrasante majorité des situations recensées...

Et ce sont bien les femmes qui en sont les victimes.



L'absence des chefs de services, à l'exception notable de trois d'entre eux, porte le discrédit sur le sérieux que l'administration dit accorder au sujet. Ils doivent être les premiers sensibilisés. Nous espérons que le hasard du calendrier soit le seul responsable de cette situation.

La prochaine formation est prévue le lundi 25 novembre 2024.